

TP préparateur (trice) de commandes en entrepôt

Arrêté du 31 juillet 2003 - Modifié par l'arrêté du 3 août 2006

Public

Toute personne qui souhaite exercer le métier de préparateur (trice) de commandes en entrepôt.

Pré-requis

- Être apte à la visite médicale.
- Savoir lire et écrire.

Objectifs

Effectuer les opérations permettant d'assurer la préparation de commandes en entrepôt en utilisant un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1.

Programme sur une durée modulable *

Les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur un chariot de manutention industrielle de catégorie 1

Le prélèvement des produits en quantité, qualité et sécurité à l'aide d'un chariot de catégorie 1, en optimisant son travail

La recherche des informations, la saisie et la validation des données relatives aux opérations dans le système informatisé

Les anomalies sur les produits, les supports de charges et espaces de stockage

La constitution d'une charge, l'emballage et l'étiquetage

Le chargement et le déchargement d'un camion en toute sécurité et dans le respect des règles de qualité à l'aide d'un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Validation

Si réussite à la session de validation, délivrance du titre correspondant par le Ministère du Travail.

* Session de validation incluse.